

Au dojo du Juncher

DIEULEFIT

Aï

合氣道

KI

DO

SAISON 2026-2027

Inscriptions ouvertes | Dès 6 ans

2 cours d'essai gratuits

Canaliser son énergie

Désamorcer les conflits

Harmoniser le corps et l'esprit



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AÏKIDO
AÏKIBUDO KINOMICHI & DISCIPLINES ASSOCIÉES

contact@dieulefit-aikido.fr
www.dieulefit-aikido.fr





C'EST QUOI L'AÏKIDO ?

| Aï : Harmonie | KI : Énergie vitale | DO : Chemin |

L'Aïkido est un art martial japonais créé au début du XX^e siècle par Morihei Ueshiba (1883-1969). Il ne cherche pas à détruire l'adversaire, mais à utiliser et harmoniser ses forces pour neutraliser son attaque par une immobilisation ou une projection.

Sans compétition, l'Aïkido peut se pratiquer à mains nues ou avec des armes d'entraînement en bois comme le sabre et le bâton. Dynamique et harmonieux, l'Aïkido favorise le bien-être, la concentration, l'écoute, la souplesse et le renforcement du corps.



DIEULEFIT AÏKIDO

Respect, bienveillance et sécurité sont au cœur de notre enseignement

Dieulefit Aïkido est une association affiliée à la FFAAA, Fédération Française d'Aïkido, Aïkibudo et affinitaires. Nous proposons chaque année des interclubs, des stages avec des professeurs invités, des démonstrations. Le club a pour vocation d'ouvrir son dojo aux pratiquants des autres clubs, dans le but de partager cette discipline avec le plus grand nombre et d'élargir ainsi l'expérience de chacun conformément à l'esprit de l'aïkido.

HORAIRES & TARIFS



- Tous les cours sont dispensés au dojo du Juncher à Dieulefit.
- La licence est obligatoire pour pratiquer.
- 2 cours d'essai gratuits.

JEUNES SAMOURAÏS

6 à 9 ans



 **Mercredi de 18h00 à 19h00**
avec Antoine Cuche
2ème Dan, Brevet Fédéral

3 mois	6 mois	à l'année	+ Licence
50 €	80 €	100 €	30 €

GRANDS SAMOURAÏS

10 à 17 ans



 **Vendredi de 19h00 à 20h45**
Possibilité de poursuivre avec 30 min de cours d'armes
avec Jean-Denis Roch
3ème Dan, Brevet Fédéral

3 mois	6 mois	à l'année	+ Licence
50 €	80 €	100 €	30 €

ADULTES

à partir de 18 ans



 **Lundi de 19h00 à 21h00**
avec Antoine Cuche
 **Mercredi de 20h00 à 21h30**
avec Jean-Luc Corpet — 4e Dan, Brevet d'État
 **Vendredi de 19h00 à 21h15**
avec Jean-Denis Roch

3 mois	6 mois	à l'année	+ Licence
70 € *55 €	110 € *85 €	150 € *120 €	45 €

* Demandeurs d'emploi et étudiants bénéficient de ces tarifs réduits. Chèque ANCV, Pass'Sport, Pass région, Top départ acceptés.
Réduction et tarifs spéciaux en fonction de la situation familiale ou sociale : pour se renseigner, contactez-nous ou visitez notre site internet.

ENVIE DE NOUS REJOINDRE ? INSCRIVEZ-VOUS !

Kevin BAZILE
Président
06 21 00 48 34

Philippe MESNARD
Trésorier
06 78 01 59 39

Jean-Denis ROCH
Professeur agréé
06 20 12 74 54

Infos & inscriptions :
contact@dieulefit-aikido.fr
www.dieulefit-aikido.fr



FICHE D'INSCRIPTION 2026 – 2027

	Date	Règlement(s)
Inscription		
Certificat Médical		
Demande de licence		

Cadre réservé à Dieulefit Aïkido (ne rien y inscrire)

Nom, Prénom :

Date de naissance : Sexe : M / F

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. Domicile : autre :

Courriel (@) :

Grade (Kyu / Dan) :

Séquelles de blessures ou autres difficultés à signaler :

.....

- * J'autorise le club à diffuser ma photo sur le site de Dieulefit Aïkido et dans la presse : ☐ OUI ☐ NON
- * Règlement à l'ordre de Dieulefit Aïkido (si plusieurs chèques, mettre les dates d'encaissement au dos)

- ▲ **Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter.**
(le règlement ainsi que toutes les infos et docs se trouvent sur notre site [dieulefit-aiikido .fr](https://www.dieulefit-aiikido.fr))

Pour tous, écrire en toutes lettres « **LU et APPROUVE** », dater et signer

➤ **ET EN PLUS POUR LES MINEUR(E)S ; Noms et prénoms des deux parents :**

.....

Éventuellement, adresse complémentaire :

.....

Nom de(s) la personne(s) autorisée(s) :

Autorisations : Je, soussigné(e), ...

- 1 Autorise mon enfant à pratiquer l'AIKIDO et à ce titre à participer aux déplacements, stages organisés dans le cadre du calendrier officiel des Fédérations, Ligues, Comités Départementaux et Associations Déclarées, ainsi qu'aux cours de l'année sportive considérée.
- 2 Autorise le responsable de l'accompagnement et/ou du séjour à :
 - ~ Faire soigner mon enfant
 - ~ Faire pratiquer toute intervention chirurgicale prescrite par le corps médical consulté et dans ce but
 - ~ Faire procéder éventuellement à une anesthésie générale.
 - ~ M'engage à rembourser le club des frais médicaux qu'il serait tenu d'engager à cette occasion.
- 3 Autorise le club à diffuser la photo de mon enfant sur le site du club et dans la presse : ☐ OUI ☐ NON

Écrire en toutes lettres « **LU et APPROUVE** », dater et signer

NOTE D'INFORMATION

CERTIFICAT MÉDICAL

**attestant de l'absence de contre-indication à la
pratique de l'Aïkido, de l'Aïkibudo, du Kinomichi
ou du Wanomichi**

FFAAA-2022-26-NDI-COMMEDICALE – PAGE 1/9

Annule et remplace l'édition du 26 mai 2020

Établie par la Commission Médicale Nationale de la FFAAA

Chère pratiquante,

Cher pratiquant,

Pour obtenir votre licence fédérale, vous devez être considéré(e) comme physiquement apte à la pratique de votre discipline. Depuis les décrets 2016-1157 du 24 août 2016, 2016-1387 du 12 octobre 2016 et 2021-564 du 7 mai 2021, les modalités sont les suivantes :

Adultes : Pour une première demande de licence, un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique est exigé. Vous devez donc aller consulter votre médecin, à qui nous vous proposons de présenter le document suivant pour faciliter son évaluation.

Ce certificat médical peut ne concerner qu'une discipline ou porter plusieurs disciplines, à votre choix.

Pour un renouvellement de licence (qui s'entend comme la délivrance d'une nouvelle licence sans discontinuité avec la précédente et dans la même fédération sportive), le certificat médical est exigé tous les 3 ans. Entre chaque renouvellement triennal, vous devez remplir un questionnaire de santé. Vous devrez attester auprès de la Fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, vous devrez fournir un nouveau certificat médical.

Si vous envisagez de passer un grade ou un diplôme d'enseignement cette année, vous aurez besoin d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique en compétition. Les délais entre le certificat médical et l'épreuve sont précisés dans les textes règlementaires pour chaque épreuve.

Pour les enseignant(e)s exerçant contre rémunération, le formulaire CERFA de Déclaration d'éducateur sportif demande que soit fourni un certificat médical de non contre-indication à l'enseignement et à la pratique de la discipline, datant de moins d'un an au jour du dépôt du dossier, lors de la première demande et lors de chaque renouvellement (tous les cinq ans). Les enseignant(e)s qui exercent à titre bénévole ne sont pas concerné(e)s.

Mineurs : Que ce soit pour l'obtention ou le renouvellement de votre licence ou pour l'inscription à un passage de grade, vous devez répondre à un questionnaire de santé (avec l'aide de vos parents si besoin). **En cas de réponse oui à l'une des questions**, vous devrez fournir un certificat médical, mentionnant l'absence de contre-indication

- à la pratique loisir pour l'obtention ou le renouvellement de votre licence
- à la pratique en compétition si vous envisagez un passage de grade.

Cette procédure entre en vigueur au 1er juillet 2021.

Bien cordialement.

Docteur Florence GALTIER, Médecin fédéral.

11, rue Jules Vallès 75011 Paris
Tél. 01 43 48 22 22 - Fax. 01 43 48 87 91
WWW.AIKIDO.COM.FR
FFAAA@AIKIDO.COM.FR

NB : En cas de changement de club, nous vous conseillons de récupérer votre certificat médical pour le transmettre à votre nouveau club.

CERTIFICAT MÉDICAL

attestant de l'absence de contre-indication à la
pratique de l'Aïkido, de l'Aïkibudo, du Kinomichi
ou du Wanomichi

FFAAA-2022-26-NDI-COMMEDICALE – PAGE 4/9

Annule et remplace l'édition du 26 mai 2020

Je soussigné-e Dr.

Certifie avoir examiné ce jour, M/Mme

Né-e le _____

et n'avoir constaté aucune contre-indication à la pratique :

- ☐ de l'Aïkido
- ☐ de l'Aïkibudo
- ☐ du Kinomichi
- ☐ du Wanomichi

Nombre de cases cochées : ____

Fait à _____

Le _____

Cachet et signature du médecin :

Formulaire de souscription d'une option de garantie complémentaire dans le cadre de la prise de licence

ASSURANCE - OPTIONS DE GARANTIE

La souscription des **options d'assurance** est soumise à des **limites d'âge** : le/la bénéficiaire doit avoir au moins 16 ans à la date de l'événement assuré (accident) ; pour les bénéficiaires âgé-e-s de 70 ans ou plus à la date de l'événement assuré, le montant du capital prévu en cas d'invalidité permanente ou de décès est limité aux garanties de base (cf. tableau ci-dessous).

Nom

Prénom

N° de licence

☐ Option 1 : soit 11 €

☐ Option 2 : soit 15 €

Le formulaire et le chèque du/ de la licencié-e à l'ordre de la FFAAA sont à adresser à : **FFAAA, 11 rue Jules Vallès, 75011 Paris.**

La souscription de l'option est validée avec l'établissement d'une attestation d'assurance et l'encaissement du chèque.

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES	FRANCHISE
Décès	Garantie de base : 7 500 € Option 1 : 30 000 € Option 2 : 45 000 €	Néant
Invalidité Permanente inférieure à 60%	Garantie de base : 20 000 € Option 1 : 30 000 € Option 2 : 50.000 €	Néant
Invalidité Permanente supérieure ou égale à 60%	Garantie de base : 30 000 € Option 1 : 50 000 € Option 2 : 70.000 €	Néant
Incapacité Temporaire ou Indemnités Journalières (IJ) Pendant 365 jours maximum	Option 1 : 25 € / jour Option 2 : 45 € / jour	4 jours
Traitement médical (dont forfait hospitalier) <u>Sous déduction du régime de base et de la complémentaire éventuelle</u>	20.000 €	Néant
Frais et soins de prothèses : . Dentaires et orthodontiques . Auditifs, Orthopédiques	600 €	Néant
Frais d'optique (monture et verres ou lentilles)	600 €	Néant
Frais de transport	450 €	Néant
Frais de rapatriement	2.000 €	Néant
Aide pédagogique à domicile . Par jour scolarisé d'absence à partir du 31 ^{er} jour continu d'absence	50 € Avec maximum de 2.000 €	30 jours

Date et signature* :

Pour les mineur-e-s, signature d'un-e représentant-e légal-e.

* Champs obligatoires